

RESOLUTION

Objet : Mise en place d'un service d'analyse stratégique au Secrétariat général d'Interpol

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 69^{ème} session à Rhodes, du 30 octobre au 4 novembre 2000,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport AGN/69/RAP/3 intitulé « Mise en place d'un service d'analyse stratégique au Secrétariat général de l'O.I.P.C.-Interpol »,

RECONNAISSANT l'importance, pour Interpol et pour les services chargés de l'application de la loi du monde entier, de disposer de meilleurs moyens de comprendre et de prévoir les évolutions de la société et des caractéristiques de la criminalité, afin d'être en mesure de lutter efficacement contre la criminalité organisée transnationale,

AYANT A L'ESPRIT les recommandations formulées dans le rapport final sur le Plan de développement stratégique d'Interpol, en faveur d'une amélioration des capacités d'analyse au Secrétariat général,

SE FELICITANT du travail accompli par le service d'analyse mis en place au Secrétariat général en 1993, et de sa contribution au perfectionnement des pays membres dans le domaine de l'analyse opérationnelle,

ESPERANT que le Secrétariat général jouera un rôle semblable dans le domaine de l'analyse stratégique,

RECONNAIT l'importance de l'analyse stratégique pour Interpol s'il veut être en mesure de prévoir, prévenir et combattre les activités relevant de la criminalité organisée transnationale, dans un monde caractérisé par le changement permanent ;

RECOMMANDE que le Secrétariat général crée un service d'analyse stratégique polyvalent, afin de permettre une meilleure définition des priorités parmi les problèmes de criminalité recensés, et une détection plus précoce des questions susceptibles, à plus ou moins long terme, d'avoir une incidence sur le travail des services chargés de l'application de la loi de tous les pays, dans l'intérêt du Secrétariat général comme des pays membres ;

ENGAGE INSTAMMENT les pays membres à fournir, de manière structurée et en temps voulu, les informations utiles au Secrétariat général pour ses travaux d'analyse stratégique, dont les résultats pourraient être par exemple une évaluation annuelle de la menace que constitue la criminalité organisée transnationale dans le monde ;

DEMANDE aux pays membres disposant de professionnels formés et expérimentés dans le domaine de l'analyse stratégique d'envisager des mises à disposition au Secrétariat général ;

ENCOURAGE les pays membres ne s'étant pas encore dotés d'un service spécialisé dans l'analyse stratégique à envisager la création d'un tel service ;

INVITE les pays membres ayant déjà une expérience dans le domaine de l'analyse stratégique à collaborer avec le Secrétariat général à l'élaboration d'une méthodologie, de principes directeurs et de programmes de formation en la matière, à l'intention des analystes des pays membres.

Adoptée